

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la susdite municipalité

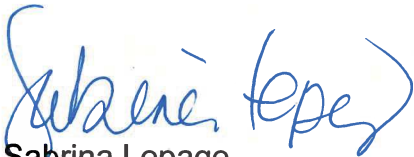
### Entrée en vigueur – Règlement 798

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022, le conseil a adopté le règlement 798 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 17 février 2022.



Sabrina Lepage  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe